



## INFOS SERVICES PERISCOLAIRES 2018/2019



### Inscriptions pour l'année scolaire 2018-2019

Nous vous informons que vous pouvez dès à présent inscrire vos enfants pour la rentrée prochaine à l'aide des bulletins d'adhésion à demander à la gestionnaire du service ou à l'accueil de la mairie ou à télécharger sur le site : [stjeandetouslas.fr](http://stjeandetouslas.fr).

Les dossiers d'inscriptions sont à déposer auprès de la gestionnaire des services périscolaires avant le **06/07/18**.

**Toutes inscriptions ou modifications concernant le restaurant scolaire pour le jour de la rentrée devront se faire au plus tard le jeudi 30 août 2018.**

#### Deux possibilités d'inscription :

- **Les inscriptions régulières au mois ou à l'année.** En cas de modification exceptionnelle concernant le restaurant scolaire, obligation de signaler l'absence la veille (avant 9h) par courriel de préférence (le vendredi pour le lundi, le mardi pour le jeudi).
- **Les inscriptions occasionnelles** se font, au minimum la veille avant 9h pour le lendemain. (le vendredi pour le lundi, le mardi pour le jeudi).

#### Inscriptions, modifications et annulations :

Toutes inscriptions, modifications ou annulations doivent-être réalisées auprès du service périscolaire :

- Par téléphone : **06.86.47.10.85**
- Par mail : [periscolaire.saintjean@beauvallon69.fr](mailto:periscolaire.saintjean@beauvallon69.fr)

**Attention : la directrice de l'école ou les enseignants ne sont pas responsables de la gestion des inscriptions ou désinscriptions périscolaires.**

#### TARIFS 2018-2019 :

- Adhésion obligatoire : 20 € par famille et par an, quel que soit le type d'inscription (occasionnelle comme régulière) et que ce soit pour un seul service ou les deux. La demande de règlement de l'adhésion se fera en même temps que la première facture.
- Repas : 4.80€ (que ce soit un repas occasionnel ou régulier).
- Temps de garderie : 1.40€ par 30 min soit 2.80€ de l'heure (que ce soit occasionnel ou régulier).